



Cher(e)s collègues,

Très prochainement auront lieu les élections du Comité d'Entreprise et des Délégués du personnel.

Dans un contexte général incertain pour l'ensemble du Groupe Altran et au vu de la restructuration en cours au sein du pôle CIS en particulier, ces élections seront l'occasion de prendre en main votre avenir professionnel.

Votre implication en tant que candidats se révèle donc indispensable et la CFE-CGC, propose à ceux d'entre vous qui le souhaitent de se porter candidats sur ses listes. Nous espérons que vous répondrez nombreux à notre appel à candidature, car c'est votre avenir professionnel et celui d'Altran qui est en jeu !

A bientôt !
Toute l'équipe CFE-CGC



Comment se porter candidat sur la liste CFE-CGC ?

Pour proposer votre candidature en DP ou en CE (ou les deux), qui doit nous parvenir au plus tôt,

**contactez Williams (DSG)
ou Patricia (DSG adj)**

élections CE et DP Appel à candidature

Pourquoi être Représentant du Personnel et pourquoi se porter candidat sur la liste CFE-CGC ?

Être Représentant du Personnel est une expérience humaine enrichissante et formatrice. Le salarié en charge de cette fonction a l'occasion de découvrir les coulisses de la vie sociale et économique de son entreprise et de s'épanouir ainsi dans son travail.

La CFE-CGC, souhaite présenter une équipe aux élections professionnelles qui auront lieu prochainement. Nous avons besoin pour cela de volontaires pour construire une force représentative des salariés. Apolitique, et areligieuse, notre organisation syndicale, déjà implantée au sein du Groupe, connaît parfaitement le contexte des SSII. Ceux qui nous rejoindront, bénéficieront de notre expérience acquise sur le terrain, et des moyens que seul peut offrir un syndicat : formations, conseil, entraide.



Le Comité d'Entreprise

Son rôle est double : Il a en charge de proposer des activités à caractère social, mais aussi et surtout, il est consulté et est informé par la Direction sur les aspects économiques de la vie de l'entreprise (formation, bilan social, logement, égalité Homme-Femme, etc).

Le Délégué du Personnel

Son rôle est d'informer, écouter, conseiller ses collègues et défendre leurs droits. Les salariés s'adressent aux DP lorsqu'ils s'interrogent sur leur condition de travail, salaires, remboursements de frais, et s'ils se sentent victimes de souffrance morale, etc. Le DP est là aussi pour les assister lors de convocations ou entretiens préalables de licenciement.

Représentant du Personnel, un statut spécifique dans l'entreprise

Le Représentant du Personnel (DP et CE) dispose des moyens suivants pour exercer sa fonction : plusieurs heures de délégations par mois, une réunion mensuelle obligatoire avec la direction, possibilité de formation, mise à disposition par la direction de local, panneaux d'affichages, etc. Il acquiert le statut de salarié protégé pendant son mandat (généralement 4 ans).

Williams OSTER
woster@club-internet.fr
06 87 49 67 89

Patricia CHARLEC
patriciacharlec@gmail.com
06 62 74 03 86